

Commune de GRAND'COMBE-DES-BOIS

Avis d'enquête publique

Plan local d'urbanisme et Périmètre Délimité des Abords de GRAND'COMBE-DES-BOIS

Par arrêté du 8 novembre 2024, le Maire de GRAND-COMBE-DES-BOIS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et du Périmètre Délimité des Abords (PDA) en lien avec le monument historique de la fenêtre Renaissance de la façade sud-est de la ferme située rue des Jonquilles à Grand'Combe-des-Bois.

M. Albert GROSPERRIN, domicilié 5 clos des Noyers, 25530 VERCEL, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du **6 décembre 2024 au 10 janvier 2025**, aux horaires d'ouverture du secrétariat au public, le vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, où le dossier sera consultable en format papier et un sur un poste informatique.

Il sera également consultable sur le site internet suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/5799>.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de GRAND-COMBE-DES-BOIS les :

- **Vendredi 6 décembre 2024 de 9h à 11h**
- **Samedi 21 décembre 2024 de 9h à 11h**
- **Vendredi 10 janvier 2025 de 15h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le PLU et le PDA pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : 3 rue des Jonquilles, 25210 Grand'Combe-des-Bois, ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante enquete-publique-5799@registre-dematerialise.fr.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le PLU et le PDA, éventuellement modifiés, feront l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal. L'évaluation environnementale dont a fait l'objet le plan local d'urbanisme, ainsi que l'avis émis sur le projet par l'autorité environnementale sont joints au dossier d'enquête publique mis à disposition du public en mairie.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune de GRAND-COMBE-DES-BOIS.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de GRAND-COMBE-DES-BOIS et sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5799> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.